



D.A.S. (Asservissement)

Dispositif Actionné de Sécurité Les blocs-portes DAS sont généralement maintenus ouverts en exploitation normale (position d'attente). Leur fonction est d'assurer le compartimentage en cas d'incendie, après fermeture de son vantail ou ses vantaux (position de sécurité)

D.A.S. SIGNIFIE DISPOSITIF ACTIONNÉ DE SÉCURITÉ

Les blocs-portes à fermeture automatique font partie de la famille des D.A.S. de compartimentage.

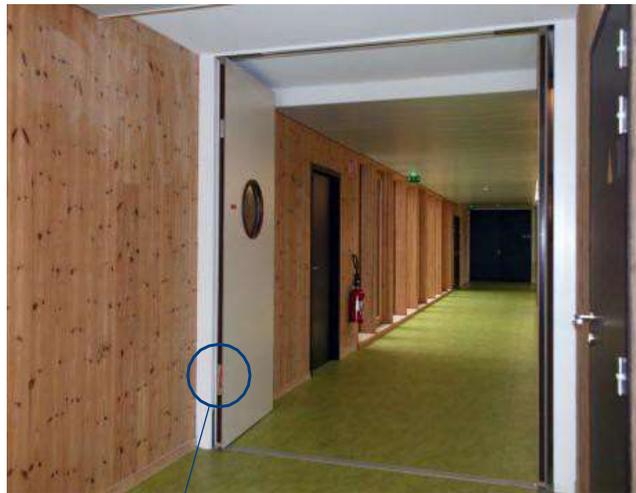
Les exutoires de désenfumage par exemple sont également des D.A.S.

Généralement maintenus ouverts en exploitation normale (position d'attente), leur fonction est d'assurer le compartimentage en cas d'incendie, après fermeture de son vantail ou ses vantaux (position de sécurité).

La Norme NFS 61-937 définit les exigences et conditions de fonctionnement des D.A.S.

Parmi les nombreux critères exigés, nous pouvons citer :

- Les quincailleries utilisées doivent être conformes aux normes européennes et en particulier les normes :
 - > NF EN 1154 pour les fermetures
 - > NF EN 1155 pour les déclencheurs électromagnétiques à rupture de courant
 - > NF EN 1158 pour les sélecteurs de fermeture
 - La puissance consommée par le dispositif doit être inférieure à 3,5 Watts pour une tension de 24 ou 48 volts
 - L'effort de déclenchement manuel des portes en position d'attente doit être compris entre 40 et 120 Nm
 - Après une fermeture par déclenchement automatique, le réarmement du (des) vantail (aux) en position d'attente ne doit pas pouvoir être obtenu involontairement à l'occasion du passage d'une personne
- Cette liste n'est pas exhaustive et de nombreux autres critères doivent être respectés en particulier pour les raccordements électriques et la force motrice des fermetures.



› Bloc-porte D.A.S. 2 vantaux double action recouvrement de circulation

LES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

Tous les blocs-portes à fermeture automatique installés dans les ERP et les IGH doivent être admis à la marque NF (arrêté du 29 juillet 2003).

Pour les blocs-portes bois, cette admission est attestée par un certificat de qualité « NF PORTES RESISTANT AU FEU EN BOIS NF 131 » Mode 2.

Les agréments ne sont valables que pour des ensembles livrés complets (tous composants inclus) indissociables et munis d'une **étiquette d'identification**.

MODE DE COMMANDE ET D'ALIMENTATION

Le déclenchement de la fermeture des portes peut s'effectuer sous différents modes :

Le mode de fonctionnement détermine si la fermeture du bloc-porte est commandée par un système centralisé ou par un détecteur local directement relié au bloc-porte, **il n'est généralement pas nécessaire de connaître ce mode pour commander les blocs-portes.**

MODE DE COMMANDE :

Les blocs-portes D.A.S. peuvent fonctionner sous les différents modes de commande suivants :

- Mode télécommandé :**
Le déclenchement de la fermeture des portes provient d'un système central de détection (alarme et système de contrôle centralisé).
- Mode auto-commandé :**
Le bloc-porte D.A.S. est relié directement à un Détecteur Autonome Déclencheur (DAD) situé à proximité du bloc-porte.
- Mode télécommandé et auto-commandé :**
Le déclenchement peut provenir du système central ou d'un détecteur autonome situé à proximité.

ALIMENTATION ÉLECTRIQUE :

Il est impératif de connaître le mode d'alimentation électrique pour commander les blocs-portes D.A.S. ainsi que la tension d'alimentation 24 ou 48 volts en courant continu.

- Mode émission :**
En fonctionnement ouvert le système n'est pas sous tension. Lors de l'incendie le système de détection envoie un courant électrique (émission) qui actionne le mécanisme de fermeture des vantaux.
- Mode rupture :**
En fonctionnement ouvert, le système est alimenté sous tension. Lors de l'incendie le déclenchement de la fermeture des portes s'effectue par rupture du courant.

D.A.S. (Mode)

SÉCURITÉ INCENDIE

Compartimentage – DAS (Dispositif Actionné de Sécurité)

Norme NFS 61 937



Mode 0

Blocs-porte sans aucun équipement

Porte libre



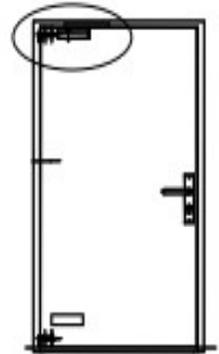
Mode 1

Blocs-porte d'évacuation avec équipement de refermeture

Normalement fermé

Bloc-porte équipé :

- › d'un système de refermeture (ex : ferme-portes, pivots linteau)
- › d'un système de coordination de la fermeture des vantaux (ex: sélecteur de fermeture) pour les blocs-portes à deux vantaux



Mode 2 (= DAS)

Blocs-porte de compartimentage avec équipements de retenue et de refermeture

Position quelconque, normalement ouvert

Bloc-porte équipé :

- › d'un système de refermeture (ex : ferme-portes, pivots linteau)
- › d'un système de maintien des vantaux en position Ouverte asservi au Système de Détection Incendie (ex : ventouses)
- › d'un boîtier de raccordement
- › d'un système de coordination de la fermeture des vantaux (pour les blocs-portes à deux vantaux feuillurés ou équipés de serrures)

Certification DAS 'NF Portes résistant au feu' de mode 2' du bloc-porte **complet sorti d'usine**



NOTE : les portes de mode 1 ou de mode 2 peuvent être équipées d'un système de verrouillage pour issues de secours. Dans ce cas le verrou IS doit faire l'objet d'un PV DAS (suivant fiche 14 de la NF S61-937 de 1990 ou suivant NF S61-937-13). Le PV DAS du verrou est indépendant du PV DAS et du certificat NF de la porte.

Ex : pour porte issue de secours, il est nécessaire d'obtenir la certification DAS NF mode 2 de la porte et le PV DAS du système de verrouillage

Il n'existe pas de PV DAS qui couvre à la fois le bloc-porte et son verrouillage IS.